

DCL ANGLAIS - DIPLOME DE COMPETENCE EN LANGUE POUR L'ANGLAIS

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous secteurs professionnels**

Code(s) NAF : **85.59A**

Code(s) NSF : **136**

Code(s) ROME : —

Formacode : **15254**

Date de création de la certification : **07/05/2010**

Mots clés : **MOBILITE INTERNATIONALE**, **LANGUE**, **CECRL**, **communication opérationnelle**

Identification

Identifiant : **46**

Version du : **20/05/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 7 mai 2010 relatif au diplôme de compétence en langue étrangère professionnelle \(DCL EP\)](#)

- **Avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation du 11 mars 2010 (sur la base des enquêtes relatives à l'utilité sociale et de la réglementation proposée).**

Non formalisé :

- **Enquêtes d'utilité sociale auprès des ministères, des collectivités territoriales, des entreprises, des prescripteurs, des financeurs, des organismes de formation en langues.**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le DCL atteste une compétence de communication opérationnelle en langue dans des situations professionnelles en conformité avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- La certification n'est pour l'instant pas reliée à une certification professionnelle ou à un CQP, mais elle pourrait l'être.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Sur la base des capacités définies par le référentiel de certification, toutes les compétences langagières nécessaires pour mener à bien des activités en langue étrangère en situation professionnelle sont évaluées : compréhension écrite et orale, production écrite et orale, interaction. Les composantes pragmatique et linguistique de la communication sont évaluées.

Modalités générales

Mise en situation qui conduit à la réalisation d'une mission globale en langue étrangère.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Tous publics

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Le DCL, diplôme professionnel de l'éducation nationale, est fondé sur le principe de l'évaluation positive de la compétence de communication en situation professionnelle. Il facilite :

l'insertion,
la sécurisation des parcours,
l'évolution professionnelle,
la mobilité internationale.

Pour un salarié, un étudiant, un particulier, le diplôme de compétence en langue permet de communiquer son niveau de compétence et ses aptitudes linguistiques réelles. Le DCL fiabilise les informations portées sur le CV.

Pour un enseignant, lauréat de concours, il sert à certifier la maîtrise d'une langue au niveau de qualification requis.

Le DCL valorise l'expérience personnelle et/ou professionnelle du candidat et non un processus de formation.

Pour l'entité utilisatrice

Pour une entreprise, le Diplôme de Compétence en Langue permet de mesurer l'aptitude réelle d'une personne à travailler en utilisant une autre langue que sa langue maternelle. C'est un outil utile pour :

appréhender le niveau de langue lors du recrutement de nouveaux collaborateurs,
la gestion des compétences dans le cadre d'une mobilité internationale, d'une promotion interne,
l'élaboration du plan de formation des salariés.

Pour les partenaires institutionnels, les organismes de formation, les financeurs, les prescripteurs, le DCL permet de développer et favoriser l'employabilité des publics (salariés ou demandeurs d'emploi).

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucune condition de nationalité, de formation, de diplôme ou d'activités professionnelles préalables, n'est exigée. La certification s'adresse aux adultes (+ de 16 ans) sauf dérogation rectorale.

Compétences évaluées

Centre(s) de passage/certification

- Les centres d'examen du réseau des Greta, des Universités, de la

Sur la base des capacités définies dans le référentiel de certification, toutes les compétences langagières nécessaires pour mener à bien des activités en langue étrangère en situation professionnelle sont évaluées :

compréhension écrite et orale,
production écrite et orale,
interaction.

Les composantes pragmatique et linguistique de la communication sont évaluées.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveaux A2 à C1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Ile de France et des opérateurs privés (Liste sur le site du DCL)

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Le DCL permet une évaluation positive de la communication globale sur différents niveaux du CECRL. Le candidat qui souhaite obtenir un niveau de performance plus élevé peut s'inscrire à une session ultérieure. Il a la possibilité de passer différents niveaux du niveau A2 jusqu'au niveau C1.

Durée de validité des composantes acquises :

Les niveaux préalablement acquis sont définitifs.

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Tout au long de la vie.

Matérialisation officielle de la certification :

Un diplôme de compétence en langue du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, signé du recteur, est remis au candidat avec la mention du niveau acquis.

Plus d'informations

Statistiques

3000 à 5000 personnes/an.

Autres sources d'information

<http://www.education.gouv.fr/dcl>

<http://eduscol.education.fr/cid46881/le-dcl-un-diplome-pour-le-monde-du-travail.html#lien0>

<http://eduscol.education.fr/cid48282/le-dcl-examen-information-inscription.html>